

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3551

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

A la fin de la phrase, ajouter les mots :

", et en impliquant et en informant les membres de la famille dans le processus décisionnel".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable d'impliquer la famille dans le processus décisionnel de la fin de vie du malade.